Nations Unies S/PV.8024



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8024e séance

Mardi 15 août 2017, à 10 heures

New York

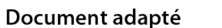
Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Schoulgin-Nyoni
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

17-25799 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. El-Ghassim Wane, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane (*parle en anglais*) : C’est un plaisir pour moi que de prendre la parole devant le Conseil pour présenter un exposé sur les activités de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), notamment son opérationnalisation, les problèmes rencontrés et d’autres mesures qui pourraient être envisagées, comme le demande le Conseil dans sa résolution 2359 (2017), adoptée deux mois après avoir salué la création de la Force conjointe.

La dimension transnationale de la menace terroriste dans la région du Sahel, ainsi que les graves défis que représentent la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le terrorisme, continuent de faire peser une grave menace sur la stabilité, la prospérité et la croissance dans la région du Sahel. Au Mali, les attaques menées par des groupes extrémistes violents contre les forces de sécurité nationales, les forces internationales et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) demeurent une triste réalité et font obstacle à la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, lequel est un élément clef des efforts de stabilisation dans la région. Leurs activités ne connaissent pas de frontières, et à maintes reprises, nous avons également été témoins de brutales attaques dans les pays voisins et dans l’ensemble de la région. Le week-end dernier a été marqué par des attaques odieuses à Ouagadougou, au Burkina Faso, et contre les camps de la MINUSMA à Douentza et Tombouctou.

Le pire, toutefois, ce sont les conséquences subies par la population civile, laquelle endure intimidation et violence et est la première à souffrir de l’insuffisance, voire de l’absence, des services sociaux qui pâtissent de cette insécurité. Au Mali, le nombre de fonctionnaires dans le nord du pays a diminué de 10 % par rapport à l’année dernière; les menaces persistantes des groupes extrémistes à l’encontre des enseignants, des élèves et des parents ont entraîné la fermeture de 178 écoles laïques. Cette érosion de l’autorité de l’État est un terreau fertile pour les groupes terroristes et extrémistes violents. Dans la région du Sahel, un nombre incommensurable de jeunes confrontés à la précarité de l’emploi, voire à une pauvreté chronique, sont une proie trop facile pour ces groupes. La situation est catastrophique, et il sera bientôt trop tard, malheureusement, pour identifier des solutions et les appliquer.

Je voudrais ici saluer la contribution apportée par de très nombreux pays africains aux opérations de maintien de la paix sur le continent, et rendre hommage aux sacrifices qu’ils ont consentis à cet égard. Les pays du G5 Sahel déploient des efforts considérables sur plusieurs théâtres d’opérations et dans de vastes terrains hostiles avec des ressources limitées, afin d’améliorer la sécurité au Sahel et de combattre l’extrémisme violent et la contrebande d’armes et de stupéfiants, y compris dans le cadre de la lutte contre Boko Haram et ailleurs dans la région.

Dans ce contexte, la détermination et l’engagement fermes des États membres du G5 Sahel à assumer ensemble la responsabilité de relever ces défis et de protéger les civils sur leurs territoires respectifs, comme le demande la résolution 2359 (2017), sont louables. La création d’une Force conjointe pour lutter contre les menaces posées par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment grâce à la conduite d’opérations militaires conjointes transfrontières, montre l’appropriation régionale des défis régionaux et traduit la reconnaissance qu’il est nécessaire d’agir ensemble et de façon unie pour les relever. En tant que telle, cette force est de nature à contribuer sensiblement à la stabilisation de la région du Sahel, et, partant, à faciliter la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA.

Depuis la décision prise en février par les chefs d’État du G5 Sahel de créer une force conjointe composée de 5 000 soldats, ainsi que d’effectifs de police et de personnel civil, des mesures importantes ont été prises en vue de sa mise sur pied. Je voudrais souligner en particulier les points suivants.

Premièrement, des efforts ont été faits pour développer le cadre normatif qui permettrait une mise

en œuvre opérationnelle rapide de la Force conjointe. Les principaux documents stratégiques – tels que le concept des opérations, la structure de commandement, un budget préliminaire et un mémorandum d'accord sur l'extraterritorialité – ont été adoptés par le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel et approuvés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'ampleur et la portée de la Force et de ses opérations ont également été précisées.

Deuxièmement, une approche en deux étapes a été convenue. La Force conjointe doit dans un premier temps mener des opérations transfrontières dans trois secteurs stratégiques, puis consolider et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale entre les États membres du G5 Sahel.

Troisièmement, en termes d'effectifs, le général Didier Dacko, du Mali, a été nommé commandant de la Force du G5 Sahel en juin, et a commencé à rassembler son équipe au quartier général provisoire de la Force à Bamako.

Quatrièmement, le quartier général permanent de la Force à Sévaré est en train d'être équipé et devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale d'ici à la fin août.

Cinquièmement, la priorité immédiate en termes d'opérations sera accordée au secteur central, le long de la frontière malienne avec le Niger et le Burkina Faso, où la Force prévoit de mener des opérations coordonnées en octobre. Ces opérations s'appuieront sur les efforts trilatéraux menés par le Mali, le Burkina Faso et le Niger dans le triangle Liptako-Gourma. La mise en place et la constitution des forces pour les quartiers généraux des secteurs est et ouest, et notamment le déploiement d'une compagnie par secteur pour parvenir à une capacité opérationnelle initiale, est prévue au printemps 2018.

Sixièmement, parallèlement à la mobilisation de 105 policiers prévôtaux, qui sont appelés à s'acquitter des fonctions de police judiciaire et à contribuer à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, une petite composante civile, constituée de trois conseillers rattachés au commandant qui s'occuperont des droits de l'homme et des questions humanitaires et de développement, est en train d'être mise sur pied.

Enfin, les crédits nécessaires pour financer le lancement de la Force conjointe, notamment les investissements initiaux dans les infrastructures, le personnel et les opérations pour la première année, ont été fixés à 423 millions d'euros. Sur ce montant, environ 234 millions d'euros sont prévus pour les investissements initiaux, 110 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement et 83 millions d'euros pour les dépenses de personnel. Comme les membres du Conseil s'en souviendront, la résolution 2359 (2017) confère la responsabilité première de la mobilisation des ressources aux États membres du G5 Sahel. Dans ce contexte, je tiens à saluer l'engagement de ces derniers à mettre en commun leurs ressources et à contribuer chacun 10 millions d'euros au budget.

Étant donné les défis économiques internes auxquels font face les pays du G5 Sahel, ces engagements sont particulièrement louables. Leur contribution conjointe de 50 millions d'euros, conjuguée à la contribution de 50 millions d'euros de l'Union européenne, qui a été annoncée par Mme Mogherini lors de sa visite à Bamako en juin, et à la contribution logistique et financière de 8 millions d'euros de la France, porte le total à 108 millions d'euros, soit 25 % du montant total de la somme estimée à l'heure actuelle pour que la Force puisse être pleinement opérationnelle. Les pays du G5 Sahel, avec l'appui des partenaires internationaux, ont entrepris un examen technique des ressources requises, qui devrait permettre de mieux définir et affiner les besoins financiers prévus initialement. La réunion, qui sera organisée par les Ministres de la défense allemand et français à Berlin en septembre, sera l'occasion d'étudier plus avant les options pour appuyer le lancement de la Force conjointe, et sera suivie d'une conférence de planification plus tard cette année, comme demandé dans la résolution 2359 (2017).

Si l'annonce et la mobilisation de contributions sont essentielles pour répondre aux besoins de la Force conjointe, la mise en place d'un financement transparent, coordonné et efficace sera tout aussi importante. Nous croyons savoir que, s'agissant des promesses faites par l'Union européenne, des efforts sont déjà en cours. J'exhorte également les États membres du G5 Sahel à honorer rapidement leurs engagements afin de pouvoir poursuivre sans délai la mise sur pied de la Force conjointe.

Étant donné la complexité des problèmes à aborder et la multitude de parties prenantes dans la région, les résolutions 2359 (2017) et 2364 (2017) exhortent la Force conjointe, la MINUSMA et les forces internationales à assurer une coordination adéquate et un partage de l'information sur leurs opérations en accord avec leurs mandats respectifs. Je voudrais ici souligner quelques points supplémentaires.

Premièrement, la MINUSMA accorde actuellement la priorité à l'établissement d'un poste de commandement à Mopti, conformément aux tâches politiques et sécuritaires de son mandat dans le centre du Mali. Cela permettra aussi une coordination étroite sur le premier secteur de concentration du G5 Sahel à partir du mois d'octobre.

Deuxièmement, les mécanismes de coordination existants entre la MINUSMA, les forces françaises, les Forces de défense et de sécurité maliennes, la mission de formation de l'Union européenne au Mali et l'EUCAP-Sahel seront adaptés pour inclure la Force conjointe et faciliter le partage d'informations. La Mission œuvre aussi à échanger des chargés de liaison avec la Force conjointe du G5 Sahel.

Troisièmement, en accord avec la résolution 2295 (2017), la MINUSMA apporte un appui logistique et stratégique, dans la limite de ses ressources, aux Forces de défense et de sécurité maliennes, dans la perspective d'accélérer leur redéploiement au nord et au centre du Mali. À cet effet, la Mission est sur le point de finaliser un protocole d'entente avec les Forces de défense et de sécurité maliennes pour codifier les modalités et l'étendue de ce soutien et la coordination de ses opérations dans le nord et le centre du pays.

Quatrièmement, ces mesures, en conjonction avec les tâches essentielles du mandat de la MINUSMA en soutien à l'extension de l'autorité de l'État dans le pays, seront une nouvelle contribution pour permettre aux autorités maliennes de relever de manière proactive les défis sécuritaires, y compris à travers la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi que de renforcer les mécanismes de gouvernance et d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix.

(*l'orateur poursuit en français*)

Bien que les développements que je viens d'évoquer attestent de la volonté politique des États membres du G5 Sahel d'opérationnaliser la Force conjointe du G5 Sahel, des défis importants demeurent et des réponses appropriées doivent être trouvées à un certain nombre de questions.

Il importe d'abord de répondre aux besoins énormes, importants, qui existent, non seulement en termes de financement et de mécanismes de financement, mais aussi en termes de génération de force, de formation et d'équipements, de soutien tactique, de renseignement, de technologies de communications et de capacités d'évacuation sanitaire ainsi que de protection des camps et de la Force.

Deuxièmement, l'impact potentiel des efforts de génération de force sur les opérations et la posture de la MINUSMA doit être examiné de près.

Troisièmement, certains aspects du cadre légal, tels que les modalités du droit de poursuite au-delà des limites de chaque fuseau, doivent être mieux définis et nécessitent des accords additionnels entre les États membres du G5 Sahel.

Quatrièmement, en ce qui concerne les règles d'engagement, il convient de noter que le succès de la Force dépendra du soutien des populations. Il est donc essentiel d'assurer le strict respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que la mise en place de mesures pour atténuer l'impact des opérations militaires sur les civils. Ceci implique, entre autres, la création de mécanismes appropriés pour la remise aux autorités compétentes des personnes arrêtées par la Force conjointe, y compris les mineurs, ainsi que pour le partage d'informations sur les arrestations et les détentions.

La Force conjointe présente une occasion unique de répondre aux défis régionaux à travers une approche régionale. Pour exploiter pleinement cette opportunité, il importe que les autres aspects des causes de l'instabilité au Mali et dans la région soient traités de manière simultanée. Remédier aux causes profondes de l'instabilité dans le Sahel requiert d'aller au-delà de l'action militaire et de s'attaquer au déficit de gouvernance, à la pauvreté chronique, au chômage, aux effets des changements environnementaux. Il est aussi nécessaire de s'attaquer à la criminalité transfrontalière.

Je voudrais également souligner la primauté du politique et la nécessité de s'assurer qu'une stratégie politique guide les activités de la Force conjointe de manière à ce qu'elles soient alignées avec le processus de paix malien et les autres initiatives régionales connexes. La résolution 2359 (2017) appelle à la mise en œuvre rapide et effective de stratégies régionales par les États membres du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux. La Force conjointe peut apporter une contribution significative à la stabilisation de la région, en synergie avec les autres initiatives existantes.

Pour mieux coordonner et refocaliser l'attention du système des Nations Unies sur le Sahel, le Secrétaire général a récemment établi un groupe de travail du Comité exécutif sur le Sahel présidé par la

Vice-Secrétaire générale. Ce groupe a déjà commencé à se réunir.

Enfin, pour mieux soutenir et promouvoir une appropriation régionale, il importe que le déploiement de la Force conjointe s'insère dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le Processus de Nouakchott pourrait être un outil efficace à cette fin, et nous espérons qu'au fur à mesure que le concept d'opération de la Force entre en maturation, il recevra le soutien et la coopération des autres pays de la région.

La création de la Force conjointe du G5 Sahel a le potentiel de contribuer de manière significative aux efforts déjà en cours pour stabiliser la région. Une fois encore, je voudrais féliciter les États membres du G5 Sahel pour les efforts considérables qu'ils déploient. Le succès de la Force dépendra autant de l'approfondissement de ce partenariat régional et du cadre politique applicable que de la détermination des États membres du G5 Sahel à arriver à son opérationnalisation que du soutien sans faille de leurs partenaires internationaux. Les Nations Unies se tiennent prêtes à contribuer à ce partenariat et aux efforts visant à soutenir cette initiative. Nous nous réjouissons à la perspective de soumettre un rapport écrit sur ces efforts en octobre, comme prévu par la résolution 2359 (2017).

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Gueguen (France) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Wane pour sa présentation très éclairante. Je souhaite débuter mon intervention en réitérant la pleine solidarité de la France avec le Burkina Faso au lendemain de l'attaque terroriste qui a frappé un restaurant de Ouagadougou et occasionné la mort de 18 personnes. Nos condoléances vont également à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), au Mali et au Togo suite à la mort hier d'un Casque bleu togolais et de sept personnels civils et militaires maliens lors d'attaques contre des camps de la MINUSMA. Ces attaques nous rappellent tristement l'intensité de la menace terroriste à laquelle font aujourd'hui face les pays du Sahel, ainsi que la nécessité d'y apporter une réponse urgente.

La menace terroriste au Sahel non seulement met en péril la stabilité des pays de la région, mais elle a également des incidences directes sur la sécurité de nombreux autres pays, en Europe et dans le reste du monde. Elle appelle une mobilisation de la communauté internationale dans son ensemble, en soutien aux efforts des pays de la région et en n'omettant aucune dimension de cette crise. La France prend toute sa part à cet effort, à travers le déploiement sur le terrain des 4 000 soldats de l'opération Barkhane, qui mènent des actions contre-terroristes dans la région à la demande et en soutien aux pays du Sahel; 20 d'entre eux y ont donné leur vie. Le Président Macron a également lancé, dans le cadre de sa participation au sommet du G5 Sahel le 2 juillet dernier à Bamako, une alliance pour le Sahel, dont l'objet est de s'attaquer aux racines profondes du terrorisme dans les pays du G5 Sahel en y menant notamment des projets dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture et des énergies renouvelables, comme le Sous-Secrétaire général Wane vient de nous le rappeler.

En outre, la situation sécuritaire au Sahel reste directement liée à la situation au Mali. Il est à cet égard crucial que les parties maliennes accélèrent la mise en œuvre concrète de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, sans lequel il n'y aura pas de paix et de stabilité durables au Sahel.

Le mode d'action particulier des groupes terroristes au Sahel, qui se jouent des frontières et se nourrissent des trafics en tout genre, notamment de drogue et d'êtres humains, nous impose d'apporter une réponse concertée et globale. C'est précisément cet objectif qu'ont recherché les pays du G5 Sahel en établissant la Force conjointe du G5 Sahel, destinée à apporter une réponse coordonnée sur les plans sécuritaire, économique, humanitaire et du développement. Leur initiative a été endossée par l'Union africaine ainsi que par le Conseil, qui y apporté un soutien politique clair et unanime dans le cadre de la résolution 2359 (2017). La mise en place de cette Force conjointe est par ailleurs pleinement en phase, il faut le souligner, avec les réflexions du Conseil en faveur de la mise en place d'une architecture de sécurité africaine associant les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre d'une démarche partenariale.

La Force conjointe du G5 Sahel accompagnera et complétera en effet les efforts de la MINUSMA au Mali, en menant des activités contre-terroristes dans la région du Sahel tout entière, qui ne relèvent pas du mandat et du champ géographique de la MINUSMA. Elle permettra ainsi à la MINUSMA de se concentrer sur ses tâches prioritaires et facilitera la mise en œuvre plus rapide de son mandat. Elle agira également en coordination

avec les forces françaises de l'opération Barkhane, qui soutient sa montée en puissance. Il importera que les actions de la Force conjointe s'inscrivent dans le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, comme cela est prévu dans son concept d'opération.

Nous nous félicitons de la détermination et des actions concrètes entreprises par les pays du G5 Sahel afin opérationnaliser la Force conjointe dans les meilleurs délais, avec pour objectif de mener d'ici au mois d'octobre de premières opérations dans la zone prioritaire du Liptako-Gourma, à la frontière conjointe entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. La finalisation dans les jours à venir des travaux de construction du poste de commandement central de Sévaré est le premier pas important en ce sens. L'engagement des pays du G5 Sahel à consacrer chacun 10 millions de dollars par an à titre national au financement de la Force, en plus de leurs contributions actuelles au maintien de la paix dans la région, témoigne également du fort niveau de priorité qu'ils accordent à ce dossier. Nous devons les soutenir dans ces efforts.

S'il revient en effet aux pays du G5 Sahel d'assurer un rôle de premier plan dans la mise en place de la Force conjointe, notre conviction est également que la communauté internationale a la responsabilité morale et politique d'apporter un soutien aux États africains qui s'unissent à l'échelle régionale pour lutter contre le terrorisme, en déployant des moyens complémentaires à ceux des opérations de maintien de la paix mises en place par le Conseil. Nous nous réjouissons ainsi que l'Union européenne ait d'ores et déjà annoncé une contribution de 50 millions d'euros, qui devra notamment financer le fonctionnement des structures de commandement de la Force conjointe. La France apporte également son concours à titre national, via une aide matérielle conséquente à hauteur de plus de 8 millions d'euros, en complément de l'engagement de Barkhane sur le terrain.

Enfin, nous continuerons, en lien avec nos partenaires européens, à nous tenir aux côtés des pays du G5 Sahel pour mobiliser le soutien des bailleurs internationaux. Après un premier exercice en juin dernier à Paris, l'Allemagne et la France tiendront le 18 septembre prochain à Berlin un second atelier visant à identifier les contributions des pays européens afin d'accompagner le déploiement initial de la Force. La tenue en décembre prochain de la conférence des donateurs évoquée dans le cadre de la résolution 2359 (2017) permettra en outre de réunir les contributions de l'ensemble de la communauté internationale, avec pour objectif cette fois-ci de permettre à la Force conjointe d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici à mars prochain.

Pour autant, la France demeure convaincue, aux côtés d'une large majorité des membres du Conseil, que le soutien des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel demeure essentiel. Il s'agit tout d'abord, sur le plan politique, d'une caution irremplaçable qui apporte légitimité et légalité internationales aux efforts louables menés par les pays du G5 Sahel pour lutter contre le terrorisme et ses racines profondes. C'est aussi, sur le plan opérationnel, le meilleur moyen de garantir, premièrement, la bonne coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme dans la région; deuxièmement, une utilisation optimale des ressources que nous y consacrons; troisièmement, l'indispensable soutien logistique, médical et mécanique que les forces internationales pourront apporter à la Force conjointe dans cet environnement complexe. Nous devons bien être conscients que sans ce soutien, les opérations de la Force conjointe n'auront qu'une portée limitée.

Enfin, la France continuera de se mobiliser en faveur d'un suivi attentif par le Conseil de ce dossier, qui engage notre sécurité à tous. Dans cet esprit, nous proposerons prochainement la tenue d'une mission du Conseil de sécurité au Sahel, dont le but sera notamment de faire le point sur le degré d'opérationnalisation de la Force conjointe sur le terrain. Le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères présidera également, lors de la présidence française du Conseil, une réunion ministérielle sur le G5 Sahel qui sera l'occasion de poursuivre ensemble la réflexion sur les modalités de soutien de la communauté internationale à la Force conjointe, dans le prolongement de la résolution 2359 (2017) et du rapport du Secrétaire général attendu au courant du mois d'octobre.

Les États du G5 Sahel ont courageusement pris leurs responsabilités en unissant leurs efforts dans le combat contre le terrorisme, qui nous concerne tous. La mise en place de la Force conjointe suscite de fortes attentes parmi les gouvernements et les populations de la région, qui veulent l'éradication du terrorisme et de ses causes. Notre responsabilité au Conseil de sécurité est de ne pas décevoir ces attentes et d'être à la hauteur de l'engagement du G5 Sahel et de nos prérogatives en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil peut compter sur la

détermination et la mobilisation continue de la France en ce sens.

M. Lambertini (Italie) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Wane pour son exposé très détaillé et centré sur des aspects cruciaux.

Le Sahel est aujourd'hui une région confrontée à plusieurs défis sécuritaires importants tels que le terrorisme, les trafics illégaux et la criminalité transnationale, défis qui produisent des effets bien au-delà de la région sahélienne, menaçant la région tout entière, l'Afrique et aussi l'Europe. Les événements dramatiques qui ont touché récemment le Burkina Faso et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) nous rappellent la gravité de la situation et, à ce propos, nous voulons saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances aux familles des victimes.

Dans la Méditerranée en effet, l'Italie vérifie quotidiennement les effets de l'instabilité au Sahel dans son action continue contre la menace du terrorisme et des trafics illégaux qui le financent, comme celui des êtres humains. La destruction de ce modèle criminel et la stabilisation de la région entière constituent pour notre pays des priorités absolues. Dans ce contexte, nous sommes donc convaincus qu'une étroite collaboration avec le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est indispensable afin de maîtriser ce phénomène de manière efficace. C'est pour cette raison que l'Italie a multiplié les initiatives dans la région. Mon pays a accueilli favorable et salué la décision des pays du G5 Sahel de créer, avec le soutien de l'Union africaine, une force conjointe. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur le G5 Sahel en tant que partenaire partageant nos préoccupations. Les efforts des pays du G5 Sahel ont par ailleurs été reconnus par le Conseil, qui a appuyé la création de la Force conjointe du G5 Sahel avec la résolution 2359 (2017), tout en encourageant la communauté internationale à soutenir cette initiative. L'Italie continuera à le faire, aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre de notre action au sein de l'Union européenne et ici à l'ONU.

Je voudrais me concentrer très brièvement sur trois aspects que nous estimons prioritaires dans la coopération avec le G5 Sahel, et surtout en ce qui concerne ce que nous pouvons faire ici à New York pour la développer davantage.

En premier lieu, il s'agit de la question de la coordination de la coopération. Il nous semble essentiel d'harmoniser les opérations de la Force conjointe du G5 Sahel, soit avec les initiatives déjà en cours dans la région, comme la MINUSMA, soit avec les acteurs internationaux présents dans le Sahel, comme par exemple, l'Union européenne, qui travaille depuis longtemps dans la région. À cet égard, nous encourageons également les pays du G5 Sahel à s'engager pleinement dans l'approfondissement du dialogue avec l'Union africaine.

Deuxièmement, il est nécessaire d'avoir une stratégie politique pour aborder les problèmes de la région. Sur cet aspect, je crois que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel reste, sur le plan conceptuel, un outil très important, même si sa mise en œuvre a été jusqu'à présent déficitaire. Nous croyons qu'un effort de la part du Conseil de sécurité est nécessaire pour relancer cet exercice, tout en incluant le G5 Sahel dans cette dynamique, car les objectifs de la Stratégie et ceux du G5 Sahel sont absolument identiques, à savoir gouvernance, sécurité, résilience et développement.

Troisièmement, il nous semble important de réfléchir au financement de la Force conjointe du G5 Sahel. L'initiative prise par ces pays mérite à notre avis le plein soutien du Conseil de sécurité, car elle s'inscrit parfaitement dans l'effort déjà mené par l'ONU avec la MINUSMA. L'Union européenne a déjà montré sa disponibilité à soutenir les pays du G5 Sahel et, à notre avis, l'ONU doit appuyer les opérations de paix africaines tant au niveau politique qu'au niveau financier.

La résolution 2359 (2017) a marqué une étape supplémentaire dans le processus visant à rendre plus efficace l'interaction entre l'action de l'ONU et celle des organisations régionales et sous-régionales africaines dans le domaine du maintien de la paix. Le concept d'appropriation africaine reste à notre avis un élément crucial et nous restons prêts à poursuivre le dialogue avec les autres membres du Conseil en matière de soutien à la Force du G5 Sahel par l'ONU.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. El-Ghassim Wane, de son exposé très complet.

Je tiens à exprimer les condoléances les plus sincères de l'Uruguay aux Gouvernements et aux peuples du Burkina Faso, du Mali et du Togo suite aux lâches attaques perpétrées le 13 août à Ouagadougou et hier à Tombouctou et Douentza. Ces actes méprisables et tragiques qui visent des civils innocents ou quiconque

risque sa vie pour contribuer à instaurer et consolider la paix dans des zones de conflit se traduisent une nouvelle fois par la perte irréparable et douloureuse de vies humaines. Des événements tragiques tels que ceux survenus ces deux derniers montrent qu'il reste un long et difficile chemin à parcourir pour parvenir à la paix tant attendue au Sahel.

L'Uruguay tient à féliciter le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger pour avoir pris une initiative importante en vue d'instaurer la stabilité dans la région. Leur décision de créer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est le produit d'efforts concertés et louables pour lutter contre le terrorisme et rétablir pleinement l'autorité de l'État sur leur territoire.

La menace terroriste dans la région du Sahel ne connaît pas de frontières politiques; c'est pourquoi nous nous félicitons de l'approche régionale et multidimensionnelle adoptée par les pays du G5 Sahel pour relever les défis auxquels ils sont confrontés. L'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel est un exemple clair d'appropriation nationale par les pays qui doivent faire face à ces défis. Cette initiative atteste d'une volonté politique manifeste qui doit être saluée au niveau international, d'autant que la prolifération du terrorisme dans la région du Sahel est un problème de portée mondiale qui touche toute la communauté internationale.

Dans ce sens, nous considérons que la communauté internationale doit être un partenaire pour les pays du G5 Sahel, en accompagnant et en appuyant leurs efforts nationaux. N'oublions pas que, à l'origine, l'initiative du G5 Sahel était destinée à être un cadre institutionnel et de suivi, axé sur l'élaboration de politiques de développement pour les cinq pays membres. Plus récemment, face à la menace croissante de la radicalisation, du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, elle a dû être complétée par la création, durant l'année en cours, d'une force multinationale de 5 000 soldats. Sans le moindre doute, le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel comptera au rang des principaux efforts de stabilisation en place dans la région, comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'opération Barkhane.

Toutefois, comme le montrent les événements récents, la situation au Mali et au Burkina Faso continue de se détériorer. Au Mali, depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation en 2015, des progrès ont certes été enregistrés sur la voie de la stabilisation du pays, mais les efforts semblent s'effriter depuis plusieurs mois déjà. Nous invitons le Gouvernement malien, responsable de veiller à la stabilité sur son territoire, à envisager d'autres solutions fondées sur les enseignements tirés des efforts déployés à ce jour. Au Burkina Faso, un nouvel attentat terroriste a encore une fois coûté la vie à de nombreux civils innocents, dans une tentative supplémentaire de déstabiliser le pays et la région.

L'Uruguay souligne qu'il importe que la Force conjointe du G5 Sahel prenne des mesures pour atténuer l'effet des opérations militaires sur la population civile, en particulier sur les femmes et les enfants. En outre, il est indispensable d'assurer la formation des contingents à la protection des enfants et des femmes, qui sont les populations les plus vulnérables.

Par ailleurs, il faut tenir compte d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans l'exécution des stratégies de la Force conjointe du G5 Sahel, en prenant acte de la fonction importante que remplissent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. S'agissant de l'association des enfants avec les organisations terroristes et les groupes criminels transnationaux organisés, les pays de la région ont la responsabilité fondamentale de fournir protection et assistance aux enfants qui ont été libérés par ces groupes. Les enfants qui ont subi l'expérience traumatisante d'être arrachés à leurs familles et leurs communautés, qu'on a spoliés de leur enfance et qu'on a obligés à vivre et à agir, très souvent, dans les conditions les plus abjectes, ne doivent pas être considérés comme responsables de leurs actes, mais comme des victimes. Il faut donc œuvrer de manière proactive à la protection de ces enfants et à leur réinsertion effective dans leurs sociétés respectives.

Pour terminer, je voudrais encourager les pays du G5 Sahel et la communauté internationale à continuer d'appuyer sans faiblir les efforts de stabilisation dans la région, car c'est la seule manière d'obtenir des résultats durables.

Mme Schoulgin-Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Wane de son exposé.

Qu'il me soit permis, pour commencer, d'exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et amis des victimes de l'odieuse attaque terroriste perpétrée dimanche soir dans le centre de Ouagadougou. Je tiens également à faire part de mes condoléances après la

mort d'un soldat de la paix et d'un soldat malien, à Douentza hier, ainsi que pour les agents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la gendarmerie malienne qui ont perdu la vie dans l'attaque commis à Tombouctou hier. Nous sommes en pensée avec les familles des victimes, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Ces tragédies et attaques abjectes nous rappellent avec force les défis auxquels sont confrontés les pays du Sahel. À cet égard, je félicite les pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de leurs efforts collectifs pour progresser vers la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Pour répondre à ces défis et aux implications régionales du terrorisme, il nous faut des solutions régionales, multidimensionnelles et coordonnées. La Force conjointe du G5 Sahel est un des maillons de cette réponse. Cela étant, les régler de façon durable exige de prêter une attention accrue et constante aux causes profondes de l'instabilité. Nous devons veiller à ce que les jeunes femmes et les jeunes hommes du Sahel puissent envisager l'avenir sans avoir à émigrer ou à rejoindre des réseaux criminels ou extrémistes.

Je suis d'accord avec mes collègues que si la responsabilité de l'opérationnalisation de la Force conjointe incombe au premier chef aux États membres du G5 Sahel, l'appui de la communauté internationale et de l'ONU est nécessaire, sur la base d'une estimation claire des lacunes et des besoins en matière de capacités. Par conséquent, je voudrais également souligner certains points qui, nous semble-t-il, restent à éclaircir pour garantir l'efficience maximale et le plein succès de la Force conjointe du G5 Sahel.

Premièrement, un cadre politique d'ensemble et une stratégie cohérente doivent guider les activités de la Force. Les structures de commandement et de contrôle doivent également être bien définies. De même, et compte tenu du nombre de parties prenantes et d'acteurs de la sécurité au Sahel, il est crucial de garantir leur coordination aussi bien sur le terrain – en particulier avec la MINUSMA et les missions de renforcement des capacités de l'Union européenne dans la région – qu'au niveau politique. Il serait souhaitable de l'intégrer à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que d'envisager d'autres initiatives régionales.

Deuxièmement, si le concept général d'opérations de la Force conjointe inclut des références aux droits de l'homme, à la protection des civils – une attention particulière étant accordée aux femmes et aux enfants –, à l'égalité des sexes, au respect du droit international humanitaire et au droit d'engager des poursuites transnationales, nous accueillons favorablement les paroles de M. Wane et partageons son analyse selon laquelle il est nécessaire que ces aspects soient développés et précisés plus avant, notamment à la lumière du rôle important que jouent les femmes dans la consolidation de la paix, comme le souligne la résolution 2359 (2017). Nous demandons donc de plus amples détails sur la manière dont la Force conjointe entend prendre en compte ces perspectives dans l'exécution de son mandat.

Enfin, dans le même ordre d'idées, la composante civile est indispensable à la réussite de la Force conjointe. Nous demandons aux parties prenantes d'en préciser d'urgence la structure, la taille et la fonction.

Je voudrais terminer en réaffirmant que les problèmes du Sahel nous concernent tous et exigent des investissements multidimensionnels et coordonnés dans la sécurité et dans le développement de toute la région. La Suède reste pleinement déterminée à appuyer ces efforts.

M. Llorentty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie exprime ses condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement burkinabé après les événements tragiques survenus dimanche. Nous associons à ces condoléances la France, la Turquie, le Niger, le Koweït et l'Éthiopie, qui ont perdu des ressortissants dans cette attaque.

De même, nous déplorons l'attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali perpétrée hier dans le pays, qui a coûté la vie à un travailleur humanitaire togolais. La Bolivie condamne énergiquement tous les actes de terrorisme, qui sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, le moment et les auteurs, et nous réaffirmons la nécessité pour tous les États de les combattre, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des autres obligations découlant du droit international.

La Bolivie remercie le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. El-Ghassim Wane, de son exposé sur la situation au Sahel, et nous remercions la présidence égyptienne d'avoir convoqué la présente séance consacrée à une sous-région du continent africain qui revêt une grande importance. La Bolivie salue les efforts louables déployés par les organismes régionaux sous la houlette du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous sommes convaincus

que le concept stratégique d'opération conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et le déploiement de leurs forces pour lutter contre les répercussions du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée par le biais d'opérations multidimensionnelles dans les zones frontalières constituent un outil approprié qui vient compléter le travail des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. Nous saluons les efforts menés par le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger pour déployer et opérationnaliser leurs forces sur le terrain. Nous pensons que le Conseil a l'obligation de contribuer activement à cette initiative, qui profite à la stabilisation de la région.

Nous tenons également à souligner les efforts menés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin de mettre en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Cette stratégie est conforme au Processus de Nouakchott de l'Union africaine, relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. Le G5 Sahel est l'exemple le plus clair de la contribution des pays africains au renforcement des capacités de la région en matière de sécurité.

Le Sahel est à l'heure actuelle source d'importants défis à la fois pour les autorités locales et pour la communauté internationale. Les questions de paix, de sécurité et de développement, l'exploitation des ressources naturelles et les changements climatiques sont des facteurs déterminants qui mettent gravement en danger la structure institutionnelle des pays de la région et, partant, leur population, qui est estimée à quelque 150 millions d'habitants.

L'un des pays du Sahel, le Mali – qui, après un transfert pacifique du pouvoir en 2002, a préservé sa stabilité politique et sa croissance économique, étant un pays riche en histoire et en ressources naturelles – est aujourd'hui confronté à une situation instable et complexe caractérisée par des menaces asymétriques qui mettent en péril le processus de paix politique, la population civile et les membres de la mission de paix des Nations Unies. Le Mali non seulement fait face aux conséquences de la violence des groupes armés, mais doit également repousser la menace de groupes terroristes tels qu'Al-Qaida, Ansar Eddine et Jama'at Nusrat, ainsi que celle de la délinquance transnationale et de la criminalité organisée, qui se livrent à des crimes de traite des personnes et des migrants, et au trafic d'armes et de stupéfiants, entre autres.

Par ailleurs, selon le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/478), publié en juin, la situation humanitaire dans le centre et le nord du Mali a continué de se détériorer. Un total de 3,8 millions de personnes sont exposées au risque d'insécurité alimentaire résultant de la sécheresse et de la persistance de la violence. De plus, on recense environ 1,2 million de personnes qui ont un accès limité à l'eau et aux services de base. Durant la période considérée dans le dernier rapport du Secrétaire général, l'insécurité a entraîné une augmentation du nombre de déplacés, qui est passé d'environ 45 000 à 59 000 personnes.

Dans ce contexte, il est également important d'analyser les causes du conflit, qui ont une influence sur la situation sécuritaire précaire dans la sous-région. Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences de l'interventionnisme et des politiques de changement de régime, dont l'un des effets secondaires, après le conflit de 2011 en Libye, a été la déstabilisation de la région du Sahel, qui a entraîné l'anarchie, le terrorisme et la militarisation, avec des résultats regrettables qui perdurent à ce jour. Les mouvements des groupes armés de la Libye vers les pays du Sahel ont également permis le transfert d'armes de gros calibre, telles que des systèmes de défense aérienne portatifs, des missiles antichars, des mortiers, des mitrailleuses lourdes, des fusils d'assaut, des engins explosifs improvisés, des mines antipersonnel et d'autres, qui ont été utilisées dans la guerre civile libyenne et qui sont maintenant employées pour mener des attaques contre les forces de sécurité nationales, les civils et les membres des missions de maintien de la paix sur le terrain.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence la question de l'exploitation des ressources naturelles. Les pays de la sous-région, comme la Mauritanie, le Mali, et le Niger, sont très riches en minerais, tandis que le Tchad est riche en hydrocarbures. Dans le cas du Sahel et de l'Afrique en général, l'exploitation illégale de ces ressources par des groupes armés et la présence croissante de sociétés transnationales qui s'emparent de la plupart des richesses et des profits, laissant des recettes minimales aux pays où elles opèrent, aggravent la pauvreté et entravent le développement socioéconomique. Le contrôle des zones riches en ressources naturelles et les initiatives de surveillance efficace des frontières sont autant de tâches qui doivent être menées selon une stratégie et un cadre institutionnel, avec l'appui de la communauté internationale. La Bolivie est fermement convaincue de la nécessité de jeter les bases future de la paix et de la coexistence en unissant les efforts et les moyens afin

d'assurer une bonne gestion des ressources naturelles, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États.

La Bolivie tient à souligner une fois de plus qu'il est du devoir du Conseil de sécurité non seulement d'analyser la situation dans les zones de conflit, mais aussi de traiter les causes qui ont déclenché ou causé ces conflits ou qui les perpétuent.

Pour terminer, nous encourageons l'Union africaine et la communauté internationale à continuer de fournir un appui technique et une coopération économique et humanitaire à toutes les initiatives visant à instaurer la stabilité et une paix définitive dans la sous-région du Sahel.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général El-Ghassim Wane de son exposé détaillé. Nous lui sommes reconnaissants de cette importante mise à jour sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les sincères condoléances du Japon aux familles et aux Gouvernements de toutes les victimes de l'attentat terroriste odieux commis dimanche au Burkina Faso, ainsi que de l'attaque perpétrée hier contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Mopti, au Mali, et son quartier général à Tombouctou. Ces attaques montrent clairement l'aggravation de la menace qui pèse sur tous les pays du Sahel. Dans cet esprit, le Japon voudrait souligner quelques domaines prioritaires pour la Force conjointe, en particulier en ce qui concerne la coopération avec la MINUSMA.

Le premier est l'appropriation locale. Nous saluons les efforts déterminés déployés par les pays du G5 Sahel pour opérationnaliser la Force conjointe et rétablir la paix et la sécurité dans la région. C'est un excellent exemple d'appropriation régionale, qui sera un facteur déterminant dans la réussite du G5 Sahel.

Le deuxième domaine prioritaire est la poursuite des efforts communs en appui à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les retards persistants dans sa mise en œuvre sont aggravés par des violations de ses dispositions et des attaques terroristes sporadiques. Le rôle singulier de la Force conjointe, qui est d'appuyer la mise en œuvre effective de l'Accord en isolant les groupes terroristes armés, est donc particulièrement important. À ce stade, il est absolument essentiel de se concentrer sur l'Accord de paix. À cette fin, nous soulignons l'importance d'une coordination accrue entre la Force conjointe, la MINUSMA et les forces françaises.

Enfin, je voudrais insister sur le partenariat. Les défis auxquels les pays du G5 Sahel sont confrontés sont vastes et étendus. La poursuite du partenariat avec la communauté internationale sera indispensable pour rétablir la stabilité et s'attaquer aux vulnérabilités profondes. La très grande population de jeunes au Sahel a besoin de moyens de subsistance inclusifs et durables, qui peuvent prévenir leur radicalisation et étayer la stabilité sociale dans la région. Outre les jeunes, les femmes ont un rôle important à jouer dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix. Nous pensons qu'il est également indispensable d'appuyer les pays du G5 Sahel par le biais de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Nous devons travailler main dans la main avec les pays du G5 Sahel pour traiter toutes ces questions. Le Japon attend avec intérêt les efforts résolus et de bonne foi du G5 Sahel dans cette entreprise commune.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général El-Ghassim Wane de son exposé sur les activités entreprises au cours des deux mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2359 (2017) afin d'opérationnaliser la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Comme d'habitude, son exposé a été très complet, lucide et utile.

Je voudrais saisir cette occasion pour condamner dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste perpétré à Ouagadougou, ainsi que l'attaque commise au Mali contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali. Nous exprimons notre sympathie et notre solidarité aux familles des victimes de ces attaques, et espérons que les auteurs de ces attentats odieux seront amenés à répondre de leurs actes. Nous appuyons pleinement la déclaration à la presse (SC/12955) publiée par le Conseil hier. Cette dernière attaque souligne une fois de plus l'importance de la Force conjointe du G5 Sahel et la nécessité qu'elle devienne rapidement opérationnelle afin de lutter contre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent à laquelle sont confrontés les pays de la région du Sahel, notamment le Burkina Faso et le Mali. À cet égard, nous saluons le lancement officiel de la Force conjointe du G5 Sahel le 2 juillet dernier et prenons note des efforts entrepris pour la rendre pleinement opérationnelle avant la fin de cette année.

Les pays du G5 Sahel ont démontré leur détermination à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en mobilisant leurs forces et leurs ressources, mais ils ont besoin d'un appui logistique et financier plus important pour rendre la Force conjointe pleinement opérationnelle. Nous prenons note de l'engagement de certains partenaires bilatéraux et multilatéraux à financer la Force conjointe, mais ce qui a été promis jusqu'à présent est très loin d'être suffisant pour couvrir le budget préliminaire nécessaire pour permettre à la Force de tenir pendant un an.

Le manque de financement sera une difficulté majeure qui entravera la pleine opérationnalisation de la Force conjointe, et il est urgent de déployer davantage d'efforts pour mobiliser l'appui international en faveur de la Force. Dans ce contexte, nous prenons acte du projet de l'Allemagne et de la France d'organiser une conférence à Berlin à la mi-septembre afin d'obtenir un appui accru en matière de logistique et de formation pour la Force conjointe du G5 Sahel. Sans un appui financier et logistique suffisant, il serait extrêmement difficile de rendre la Force pleinement opérationnelle, encore plus de l'inscrire dans la durée. C'est pourquoi il est impératif de se pencher sérieusement sur cette question. Nous espérons que les partenaires bilatéraux et multilatéraux renforceront leur appui à la Force conjointe.

Nous pensons que la tenue de la conférence de planification, conformément à la résolution 2359 (2017), pourrait jouer un rôle déterminant dans la mobilisation de la communauté internationale à l'appui des pays du G5 Sahel. Il est en effet extrêmement important que le Conseil soutienne cette initiative régionale. Nous pensons qu'elle est conforme au partenariat entre acteurs régionaux et mondiaux préconisé par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le Secrétaire général dans son rapport d'exécution (S/2015/682). Il est évident que l'Organisation des Nations Unies n'a pas les moyens de lutter contre le terrorisme. Il est donc tout à fait approprié qu'elle ne fournisse l'appui voulu qu'aux organisations et arrangements régionaux qui sont prêts et disposés à entreprendre de telles opérations.

Cette initiative doit être considérée comme ce qu'elle est, à savoir une contribution d'importance mondiale, même si, en apparence, elle semble locale et régionale. Comme la représentante de la France l'a déclaré précédemment, c'est la raison pour laquelle la communauté internationale a la responsabilité morale de contribuer aux efforts déployés par les pays du G5 Sahel. En fait, lorsqu'on regarde la genèse de l'ensemble de la crise, on peut affirmer que la communauté internationale a également une responsabilité politique. Bien entendu, le défi multiforme auquel est confronté la région du Sahel ne pourra être véritablement relevé que dans le cadre d'une stratégie globale touchant à la sécurité, à la gouvernance, au développement, aux droits de l'homme et aux questions humanitaires. Par conséquent, comme le demande la résolution 2359 (2017), la mise en œuvre rapide et efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est d'une importance capitale. Nous espérons que les pays de la région, en coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, redoubleront d'efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie. Il ne fait aucun doute, comme la représentante de la Suède l'a déclaré, que la question de la coordination doit être traitée de façon hautement prioritaire.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Wane de son exposé détaillé.

Tout d'abord, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances et notre solidarité au peuple et au Gouvernement burkinabé, ainsi qu'à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la suite des récentes attaques terroristes qui ont coûté la vie à plusieurs soldats de la paix togolais ainsi qu'à de nombreux civils au Burkina Faso.

La situation au Sahel demeure fragile en raison de la menace de Boko Haram, de l'État islamique et autres terroristes, extrémistes violents et bandes criminelles organisées. Dès lors, nous nous félicitons du lancement officiel de la Force conjointe à l'occasion du Sommet des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) qui s'est tenu à Bamako le 2 juillet dernier. Nous appuyons pleinement cette décision qui vise à mieux lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La Force contribuera à maintenir la stabilité dans la région et complétera les efforts de la MINUSMA et de l'opération Barkhane.

L'apport d'un appui financier solide reste la principale difficulté, compte tenu du manque substantiel de financement de la Force. Nous saluons et encourageons la poursuite de l'engagement des pays du G5 Sahel, ainsi que l'appui de l'Union européenne et de la France. Nous encourageons les pays et les organisations internationales à faire des contributions importantes à la conférence des donateurs qui aura lieu en septembre,

à Berlin, en vue de mobiliser des ressources suffisantes pour que la Force puisse atteindre ses objectifs.

Dans le même temps, il est peu probable qu'une approche strictement militaire soit suffisante pour remédier à l'instabilité dans la région. Cette instabilité est le résultat d'une accumulation de problèmes dont l'extrémisme violent n'est que la couche la plus récente. Pour nous, la contestation de la légitimité de l'État et la rivalité entre éleveurs et agriculteurs, qui entraîne des affrontements entre les diverses communautés, constituent aussi une importante menace.

Il faut se concentrer sur les causes profondes du conflit et sur la promotion du développement. Le Kazakhstan est convaincu qu'une approche sous-régionale et globale, qui fait le lien entre sécurité, développement et efforts humanitaires, est le moyen le plus efficace pour parvenir à la paix et à la prospérité. Ces objectifs ne seront atteints que par une mise en œuvre plus efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La lutte contre l'impunité et la corruption, la promotion de réformes structurelles en matière de sécurité, de justice et d'état de droit, la promotion des droits de l'homme, une résilience accrue et la participation des femmes et des jeunes sont des éléments de la Stratégie qui revêtent tous la même importance.

Nous nous félicitons également de l'annonce de la création de l'Alliance pour le Sahel – une initiative conjointe de l'Allemagne, de la France et de l'Union européenne pour améliorer la coopération au service du développement dans la région et promouvoir des initiatives novatrices entre l'Union européenne, le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Organisation des Nations Unies. Nous devons faire tout notre possible pour mettre au point des initiatives qui complètent les efforts actuellement déployés pour traiter les multiples causes sous-jacentes de l'instabilité dans la région. Des efforts concertés visant à promouvoir une politique forte sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, avec un financement à long terme pour une mise en œuvre efficace, sont également indispensables pour assurer la paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Wane de l'importante mise à jour qu'il a fournie aujourd'hui.

Lutter contre l'extrémisme violent et la terreur dans le monde est très important pour nous tous. Comme d'autres l'ont dit aujourd'hui, les récents attentats qui ont frappé le Burkina Faso et le Mali le démontrent amplement. Les États-Unis comprennent la gravité des menaces dans la région du Sahel, et nous avons été fiers de compter parmi les coauteurs de la résolution 2359 (2017) adoptée en juin, qui a permis au Conseil de sécurité d'adresser un fort message de soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), un effort régional noble et important.

Nous reconnaissons également qu'il est fondamental de trouver des solutions politiques aux conflits de longue date pour mieux garantir la paix et la sécurité dans la région, en particulier au Mali, où les parties signataires ne tiennent pas leurs engagements. Nous saluons les pays du G5 Sahel pour les sacrifices qu'ils consentent afin de lutter contre le terrorisme au Sahel et remercions la France pour le rôle de chef de file qu'elle continue de jouer dans ce travail essentiel et pour les sacrifices qu'elle a elle aussi consentis. Nous pensons qu'accroître la coopération entre les pays du G5 Sahel peut contribuer à améliorer la sécurité et compléter les efforts de la Mission des Nations Unies au Mali. À cette fin, les États-Unis vont poursuivre leur appui de longue date au développement et au renforcement des capacités des forces de sécurité des pays du G5 Sahel. Nous allons travailler en lien étroit avec nos partenaires pour trouver les moyens d'aider la Force conjointe du G5 Sahel à être efficace, bien coordonnée avec les autres efforts antiterroristes dans la région et viable sur le long terme.

Les États-Unis accueillent favorablement toutes les occasions de renforcer la coordination avec les autres donateurs dans les pays du Sahel. Nous attendons avec intérêt la tenue d'une conférence des donateurs, à l'occasion de laquelle nous espérons trouver les moyens de coordonner et synchroniser les efforts pour rendre la Force conjointe opérationnelle. Nous pensons qu'une telle démarche se traduira par plus de sécurité et en fin de compte permettra de libérer les populations de la région de la terreur, comme elles y aspirent. Les États-Unis vont continuer de travailler étroitement avec les acteurs régionaux et les partenaires pour s'assurer que les efforts conjugués déployés face à cette menace sont efficaces.

En guise de conclusion, je tiens à réaffirmer notre ferme appui à l'initiative prise par les pays du G5 Sahel. Nous resterons à leurs côtés.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et je remercie le Sous-Secrétaire général Wane de son important exposé. Nous souhaitons

la bienvenue à la séance d'aujourd'hui au Représentant permanent du Mali.

Nous condamnons l'attaque terroriste commise au Burkina Faso le 13 août et celle qui a visé hier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et exprimons nos sincères condoléances aux gouvernements des pays concernés ainsi qu'aux familles des victimes. De telles attaques montrent que la situation sécuritaire au Sahel demeure très difficile. Les activités des organisations terroristes et extrémistes gagnent du terrain et la criminalité transnationale organisée est un problème majeur. Pour que la paix et la sécurité reviennent au Sahel, il faut veiller à ce que les pays de la région et la communauté internationale continuent d'intensifier leurs efforts et adoptent une approche intégrée. La décision du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de mettre sur pied une force conjointe pour faire face aux problèmes de la région a été approuvée par l'Union africaine et traduit la volonté des pays africains d'œuvrer de concert et de contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde entier. La résolution 2359 (2017), adoptée par le Conseil le 21 juin, a salué la décision des pays du G5 Sahel de créer la Force conjointe, démontrant ainsi l'appui de la communauté internationale. Au début du mois de juillet, les pays du G5 Sahel ont lancé la Force.

Nous nous félicitons de ces développements et saluons les efforts et les contributions considérables des pays de la région en faveur de la lutte contre le terrorisme et du maintien de la paix dans la région du Sahel. Nous espérons que la Force conjointe jouera un rôle important dans la restauration de la paix et de la sécurité dans la région. La communauté internationale doit respecter pleinement le rôle de chef de file de l'Afrique et lui permettre de le jouer pleinement lorsqu'il s'agit de régler les problèmes africains et soutenir les efforts des pays de la région pour défendre la paix et la sécurité au Sahel. Dans la situation actuelle, il importe que la communauté internationale examine attentivement les conditions dans lesquelles la Force conjointe s'acquittera de son mandat. S'agissant en particulier des difficultés que connaît la Force en matière de logistique et de financement, nous devrons envisager les mesures concrètes qui peuvent être prises, fournir une assistance ciblée et adaptée et améliorer la capacité de la Force conjointe de s'acquitter de son mandat. La Chine espère que la Force conjointe s'attachera à créer des synergies en coordonnant ses actions avec celles de la MINUSMA et d'autres. Nous collaborerons avec la communauté internationale afin de continuer à jouer un rôle constructif dans la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement au Sahel et en Afrique en général.

M. Seck (Sénégal) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'information et mes remerciements vont aussi au Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. El-Ghassim Wane, pour les informations utiles qu'il vient de nous livrer sur la mise en place de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que mes propos servent aussi à réitérer à l'endroit de la délégation conjointe des pays membres du G5 Sahel ici présente, sous la coordination du Représentant permanent du Mali, avec à ses côtés les représentants du Tchad, du Niger, de la Mauritanie et du Burkina Faso, les condoléances émues et la sympathie agissante exprimées par les plus hautes autorités sénégalaises à la suite des attaques terroristes ignobles perpétrées le 13 août à Ouagadougou et hier à Douentza, au Mali. Ces condoléances vont également à tous les pays qui ont vu leurs ressortissants lâchement tués par les terroristes, victimes parmi lesquelles on compte deux ressortissants sénégalais. C'est donc l'occasion pour la délégation sénégalaise de condamner avec la dernière énergie le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et manifestations, quels qu'en soient les motivations et les auteurs.

Les attaques ignobles de Ouagadougou et de Douentza sont un tragique rappel de l'acuité de cette menace et de sa propagation rampante en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. Voilà pourquoi, comme l'a fait le Conseil de sécurité le 21 juin dernier par sa résolution 2359 (2017), le Sénégal salue à nouveau la création de la Force conjointe G5 Sahel, dont le Sous-Secrétaire général Wane vient de nous décrire avec force détails la génération, mais aussi l'articulation attendue avec d'autres composantes, comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ou l'opération Barkhane. Le Sénégal en appelle donc à la solidarité agissante de la communauté internationale pour un soutien massif et rapide au G5 Sahel tant sur les plans financier, logistique qu'humain, afin que son opérationnalisation se fasse le plus rapidement possible. Nous y voyons en effet une nécessité absolue pour qu'avec la Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad, l'accompagnement d'organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour

l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et l'Union africaine, ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux, le G5 Sahel puisse devenir rapidement opérationnel dans la mobilisation générale contre la nébuleuse terroriste, le tout dans l'esprit et même la lettre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, car il reste entendu que la lutte militaire ne saurait suffire à éradiquer ces terroristes et devrait donc être articulée dans une approche globale qui intègre la lutte contre le crime organisé, contre toutes sortes de trafic, d'armes, de drogue et d'êtres humains, mais aussi le développement de l'éducation et le renforcement de la résilience aux impacts multiformes des changements climatiques.

Pour conclure, je voudrais répéter avec les délégations française et éthiopienne que la responsabilité de la communauté internationale est engagée, responsabilité morale mais aussi politique. La mise en œuvre effective de l'alliance pour le Sahel qui vient d'être annoncée nous apparaît comme un test grandeur nature à cet égard.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. El-Ghassim Wane, pour son exposé très complet.

La Russie est en faveur d'une réaction adéquate et rapide de la communauté internationale face aux menaces auxquelles le continent africain est confronté, notamment la région sahélo-saharienne. Nous avons toujours été pour la mise en commun des efforts internationaux en vue d'élaborer des stratégies concertées pour contrer la menace terroriste, en mettant l'accent sur l'aide aux pays de la région pour renforcer leurs activités antiterroristes. Toutefois, nous pensons que, pour parvenir à une paix durable en Afrique, les Africains eux-mêmes jouent un rôle de plus en plus important. À cet égard, nous nous félicitons de la création, par les pays de la région, de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour lutter contre le terrorisme, et nous appuyons la résolution 2359 (2017), qui en a entériné le déploiement.

La pleine opérationnalisation de la Force conjointe sur le terrain permettra non seulement de lutter contre la menace terroriste, mais également de surmonter un certain nombre de difficultés. Les terroristes collaborent étroitement avec divers groupes criminels, pirates et contrebandiers. Ils tirent parti des lacunes de sécurité nationale et transnationale pour se livrer à leurs activités illicites. En définitive, ils exploitent le chaos, l'instabilité et la souffrance des civils. Ils apportent un appui matériel aux terroristes et, en conséquence, le trafic de drogues et d'armes et les migrations incontrôlées et illégales prolifèrent dans la région. La gravité du danger que posent les groupes terroristes dans la région du Sahel a été de nouveau clairement illustrée par l'attentat du 13 août contre un hôtel au Burkina Faso et l'attaque qui a visé une unité de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali et des soldats maliens hier. Nous condamnons fermement ces attaques sanglantes contre des civils et des soldats de la paix. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles et amis de ceux qui ont perdu la vie et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Si nous ne venons pas à bout de l'hydre terroriste, il sera impossible de parvenir à la stabilisation politique ou d'avancer sensiblement sur la voie du règlement des problèmes socioéconomiques.

Dans le même temps, des mesures militaires ne sauraient, à elles seules, résoudre ces problèmes. Pour contrecarrer l'idéologie extrémiste, il faut en éliminer le terreau en luttant plus efficacement contre les problèmes socioéconomiques pressants et en renforçant les institutions gouvernementales dans cette région du continent africain.

À cet égard, une mise en œuvre cohérente de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est plus urgente que jamais. Il faut intensifier les effets de ses mécanismes. Ce qui est impératif, dans le cadre de ces efforts, c'est le rôle de coordination de l'ONU, ainsi que sa coopération étroite avec les structures africaines et différents États. En outre, la prise en compte de leurs vues est une priorité dans ce processus.

Pour la communauté internationale, il reste encore beaucoup à faire dans la région sahélo-saharienne pour promouvoir les approches élaborées par les pays africains eux-mêmes. La Russie, pour sa part, est prête à continuer de les soutenir. Il est également important que l'aide extérieure ne se transforme pas en une imposition de solutions toutes faites préparées en fonction d'éléments qui n'ont rien à voir avec les États africains. Je rappelle que c'est précisément l'ingérence extérieure et la destruction de l'État libyen qui ont conduit à la déstabilisation globale du pays et de l'ensemble de la région du Sahel.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à présenter mes condoléances à tous ceux qui ont été touchés par les attaques survenues ces derniers jours au Burkina Faso et au Mali. Le Royaume-Uni condamne dans les termes les plus énergiques les actes violents de ceux qui sont

déterminés à mettre à mal la stabilité dans la région. Ils n'y parviendront pas. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général Wane de son exposé.

Le Royaume-Uni s'est toujours félicité de la création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de la mission qui lui a été confiée, à savoir lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic illicite des personnes et la traite d'êtres humains. Nous sommes encouragés par les premiers progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 2359 (2017) et attendons avec intérêt la mobilisation de la Force conjointe et son opérationnalisation. Nous nous faisons l'écho de la résolution 2359 (2017), qui souligne l'importance de la protection des civils, du respect des droits de l'homme et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général Wane a décrit les difficultés que rencontre la Force conjointe du G5 Sahel en matière de ressources. Il importe de bien établir ses besoins, de manière que la communauté internationale soit en mesure d'étudier les moyens d'appuyer ses opérations et son financement, notamment à la conférence des donateurs qui a été évoquée aujourd'hui. Le Royaume-Uni fournit un appui à la formation, notamment par le biais de l'Union européenne, et nous continuons de voir ce que nous pourrions faire de plus.

Nous nous félicitons de l'annonce récente, par la France et l'Allemagne, de la nouvelle Alliance pour le Sahel et nous appuyons sans réserve cette initiative. Nous exhortons tous les membres du Conseil à réfléchir, tout comme nous, à la manière dont ils peuvent fournir une assistance supplémentaire.

Ces derniers jours nous ont une nouvelle fois rappelé les difficultés que connaît la région en matière de sécurité. La communauté internationale est déterminée à s'attaquer à ces problèmes, et le Royaume-Uni est convaincu que la Force conjointe constitue un maillon régional important de ces efforts.

Néanmoins, en plus des efforts militaires, nous devons également nous attaquer aux problèmes politiques. Nous nous félicitons des progrès qui ont été accomplis, mais nous exhortons toutes les parties maliennes à accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à poursuivre leur dialogue. Des mesures importantes ont été prises ces derniers mois, et nous espérons – et sommes convaincus – que cette tendance se poursuivra.

Sur une note plus personnelle, je voudrais, pour terminer, vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous nos collègues autour de cette table, de l'accueil que vous m'avez réservé ici aujourd'hui, et dire combien je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les membres du Conseil.

M. Fesko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Wane de ces informations actualisées.

L'Ukraine est extrêmement préoccupée par l'ampleur des activités terroristes dans la région du Sahel. Nous condamnons avec force l'attaque terroriste perpétrée dimanche à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Ma délégation exprime ses sincères condoléances à nos collègues de la France et du Sénégal, deux pays qui ont perdu des ressortissants dans cette attaque. De même, nous condamnons l'attaque qui a visé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et pleurons la mort d'un soldat de la paix togolais. Cette attaque, ainsi que d'autre actions militantes menées récemment dans la région sont la preuve que la menace terroriste continue de peser sur la majeure partie du Sahel.

L'instabilité qui perdure au Mali reste l'un des principaux facteurs du débordement de la violence dans les pays voisins. À cet égard, nous sommes convaincus qu'il est urgent de déployer les Forces de défense et de sécurité maliennes sur tout le territoire, pour lutter contre les extrémistes violents et maintenir l'ordre public.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur des problèmes de sécurité au Sahel, il est évident que le Mali ne peut pas combattre le terrorisme tout seul. La communauté internationale et en particulier la région doivent continuer de consolider leurs efforts pour lutter contre ce fléau.

Comme nous l'avons appris aujourd'hui, le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est en cours. Nous croyons comprendre que son financement reste problématique. Dans ce contexte, nous espérons que la conférence prévue à Berlin à la mi-septembre et les autres initiatives pertinentes contribueront à combler les lacunes de financement.

Certaines informations semblent suggérer que le Mali et le Burkina Faso étaient en état d'alerte concernant les attaques qui ont été exécutées dimanche. Même si elles n'ont pas pu être évitées, cela montre que l'activité de collecte de renseignement de la MINUSMA porte

ses fruits. À cet égard, nous pensons que le partage du renseignement entre la MINUSMA et la Force conjointe, une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle, doit être un domaine de coopération prioritaire.

Enfin, nous attendons avec intérêt le rapport d'octobre du Secrétaire général sur cette question et sommes prêts à participer de façon constructive à l'examen de ses conclusions.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Pour commencer, je remercie M. Wane de son exposé important. Je tiens également à faire part de nos condoléances au Gouvernement et au peuple burkinabé après l'attaque terroriste de dimanche, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple maliens, et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pour les victimes des attaques perpétrées hier.

L'Égypte estime que l'adoption de la résolution 2359 (2017) représentait un message nécessaire d'appui aux efforts régionaux déployés par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour lutter contre le phénomène du terrorisme et de la criminalité organisée, même si la teneur de la résolution n'a pas satisfait toutes les aspirations de ces États, qui espéraient qu'elle irait au-delà de simples déclarations d'appui politique et qu'avec elle, la communauté internationale s'engagerait à fournir une assistance effective aux efforts de la Force conjointe du G5 Sahel sur le terrain. Toutefois, nous nous sommes joints au consensus, car la résolution représente un pas en avant sur lequel nous pouvons faire fond à l'avenir.

L'exposé de M. Wane et les faits sur le terrain ont permis de mettre en évidence la portée et l'ampleur des défis et des risques auxquels sont confrontés les États du G5 Sahel et du Sahel dans son ensemble. Ces risques s'étendent aux régions voisines, d'où l'importance d'aborder cette question de façon réaliste en reconnaissant la menaces et en s'attachant à trouver des solutions réelles et appropriées qui soient à la mesure de l'ampleur de la menace. Les divergences de vues sur le rôle du Conseil de sécurité et de l'ONU dans le cadre de la fourniture de ce soutien ne doivent pas nous empêcher d'élaborer une approche globale, sachant que l'incapacité d'apporter un appui concret et durable pourrait doubler le coût humanitaire, économique et militaire de toute tentative visant à prévenir une nouvelle dégradation de la situation à l'avenir.

Aussi l'Égypte estime-t-elle que le meilleur investissement, et celui qui offre le plus haut rendement, consiste à appuyer les solutions africaines aux problèmes africains. Soutenir les initiatives régionales est le seul moyen de parvenir à des solutions durables. Ne pas le faire reviendrait à envoyer un message erroné quant à la crédibilité des nombreuses déclarations sur l'importance de la coopération et du partenariat avec l'Union africaine. L'Égypte souligne également que nous devons trouver des solutions globales aux défis auxquels fait face la région du Sahel, et insiste une fois encore sur la nécessité de revitaliser la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Pour terminer, l'Égypte souligne qu'elle ne ménagera aucun effort pour aider ses frères et sœurs des États du G5 Sahel, que ce soit par le biais de sa contribution aux débats du Conseil de sécurité sur la situation au Mali et au Sahel en général, ou en renforçant les programmes de coopération conjoints aux niveaux bilatéral et régional. Ces programmes font l'objet d'améliorations constantes en fonction des besoins déclarés et en consultation avec les États de la région. L'Égypte s'est ainsi récemment engagée à octroyer 1 000 bourses d'études militaires à des officiers et sous-officiers dans les États du Sahel et du Sahara.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Au nom du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à New York, je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser nos chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays, l'Égypte, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, saluer la manière remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux et vous remercier pour l'organisation de cette réunion d'information du Conseil sur le processus d'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, en application de la résolution 2359 (2017), Force endossée par l'Union africaine.

Je commence par rendre hommage aux victimes de l'attentat lâche et barbare contre le café-restaurant Aziz-Istanbul de Ouagadougou le 13 août, qui a fait 18 morts et des blessés. Je rends également hommage aux victimes des attaques terroristes d'hier à Douentza et à Tombouctou, au Mali, qui ont malheureusement également fait des morts et des blessés dans les rangs

de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces civiles et militaires du Mali. Ces actes criminels soulignent, si besoin en était encore, l'importance et l'urgence de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, avec l'appui de la communauté internationale. Ces actes renforcent également la détermination commune de nos États à continuer à travailler ensemble pour conjurer la menace terroriste dans notre espace commun.

À présent, je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétaire général António Guterres pour son appui constant et pour la qualité du rapport oral qui vient de nous être fait, et je saisis l'occasion pour remercier le Sous-Secrétaire général El-Ghassim Wane pour la brillante présentation qu'il vient de faire de ce rapport.

Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de dire à nouveau aux membres du Conseil les remerciements du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président en exercice du G5 Sahel, au nom de ses pairs du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, pour l'attention toute particulière qu'ils ne cessent d'accorder à la situation sécuritaire dans les pays du Sahel, en particulier les cinq pays concernés par la présente réunion.

Depuis l'adoption de la résolution 2359 (2017), le 21 juin dernier, nos cinq chefs d'État travaillent sans relâche et avec l'appui de pays amis et d'organisations partenaires, en vue de l'opérationnalisation rapide et effective de la Force conjointe du G5 Sahel, et je puis dire au Conseil que des progrès considérables ont été réalisés à cet égard. Ainsi, après la nomination du commandant de la Force en la personne du général de division Didier Dacko, les locaux du quartier général de la Force conjointe sont actuellement en cours de réhabilitation à Sévaré, dans la région de Mopti, et seront prochainement achevés. Son inauguration officielle devrait intervenir sans tarder. Le quartier général du fuseau centre, qui comprend le Burkina Faso, le Niger et le Mali, se trouve à Niamey, au Niger, et est déjà réhabilité. L'équipe de soutien de la Force conjointe est en cours de constitution au niveau de l'état-major, toujours avec l'appui de nos partenaires. Aussi, les premières unités seront déployées en octobre 2017, et la mise en place de tous les bataillons doit s'achever en mars 2018. Les priorités opérationnelles à court terme sont essentiellement les opérations militaires transfrontalières, dont la première est également prévue en octobre 2017.

Le budget de la mise en place initiale de la Force conjointe et son maintien pour une année est fixé à 423 millions d'euros. Cependant, ce budget est en cours d'affinage. À ce jour, les contributions financières et matérielles annoncées totalisent un montant de 108 millions d'euros, dont 50 millions d'euros seront apportés par les pays membres du G5 Sahel, 50 millions d'euros par l'Union européenne et 8 millions d'euros par la France d'ici la fin de l'année, comme cela vient d'être expliqué. En plus, le Mali et le Niger avancent des sommes pour la réalisation des infrastructures des postes de commandement (PC), tels que le PC initial à Bamako, le PC central à Sévaré et le PC secteur centre qui est basé à Niamey, au Niger. Je salue ici la disponibilité de l'Organisation de la coopération islamique, de ses États membres et de ses institutions, comme la Banque islamique de développement, qui ont exprimé leur volonté de contribuer au financement de cette force conjointe.

Aussi, je voudrais donner l'assurance que les ressources allouées à la Force seront gérées dans la transparence totale, assortie de reddition des comptes. Nous sommes ouverts à toutes sortes d'appui de nos partenaires pouvant aider à une meilleure gestion des ressources de la Force conjointe. Déjà, le G5 Sahel travaille avec l'Union européenne dans ce sens.

Les progrès que je viens de présenter n'occultent nullement les défis qui jalonnent le processus d'opérationnalisation et de fonctionnement durable, viable et efficace de la Force conjointe. Au nombre de ces défis figure en bonne place la mobilisation du financement intégral de la Force. C'est donc l'occasion pour moi de renouveler notre appel à tous les pays amis et aux organisations partenaires en vue de nous aider à boucler le budget, de manière à assurer un déploiement rapide et efficient de la Force. À cet égard, je me réjouis à la perspective de la tenue en décembre prochain, à Bruxelles, de la conférence internationale de planification, prévue par la résolution 2359 (2017) du Conseil.

Je me réjouis également de la mise en place de l'Alliance pour le Sahel, dont la première réunion de l'instance de haut niveau est prévue à Washington en octobre prochain. Pour rappel, cette alliance pour le Sahel vise, pour les acteurs du développement, à trouver des mécanismes innovants à même de renforcer l'efficacité des actions menées par leurs partenaires sur l'ensemble du Sahel. Elle prendra en charge le volet qui nous tient le plus à cœur, à savoir le volet du développement, qui

permet de donner de l'espoir à nos jeunes, à nos femmes et à nos enfants.

Aussi, nous avons des besoins immédiats dans les domaines de l'équipement des bataillons, de l'appui à la mobilité technique des unités déployées, ainsi que du renforcement de leurs capacités logistiques et de protection dans les zones d'opérations. Nous avons également des besoins en ce qui concerne la mise en place d'un réseau de communication adapté pour relier les unités agissant dans un même fuseau et le quartier général de la Force conjointe aux trois postes de commandement que je viens de citer. Nous avons enfin besoin d'assistance dans les domaines de l'évacuation médicale d'urgence et de l'appui contre les engins explosifs improvisés.

Sur la question de la coordination de l'action de la Force conjointe avec celle des forces déjà présentes dans notre espace commun, je voudrais assurer le Conseil que le déploiement de la Force conjointe ne remettra nullement en cause ni l'action des forces nationales des États membres, ni, non plus, la présence des forces partenaires, que sont la MINUSMA, la force française Barkhane, et celles de toute autre organisation amie agissant dans l'espace du G5 Sahel. La Force conjointe du G5 Sahel offre plutôt un cadre de coordination complémentaire des efforts conjoints, afin d'en démultiplier l'impact.

En effet, le mécanisme de coordination et de liaison de la Force conjointe entre l'opération Barkhane et la MINUSMA sera basé sur un dispositif déjà existant entre la MINUSMA, les forces armées maliennes et la force française Barkhane. Ce mécanisme, qui sera élargi, au besoin, à la Force conjointe, est une instance de coordination du soutien mutuel – à la fois opérationnel et logistique, de partage des renseignements et de coordination des opérations. C'est pourquoi il est prévu que le quartier général de la Force conjointe à Sévaré, dans la région de Mopti, comprendra des officiers de liaison des partenaires bilatéraux et multilatéraux, en tant que de besoin. D'autres dispositifs additionnels pertinents, et relatifs à la bonne coordination de la coopération entre la Force conjointe, la MINUSMA et les forces françaises dans les limites de leurs mandats respectifs, pourraient être envisagés.

Toujours dans le cadre de la coopération avec d'autres États, le concept stratégique d'opérations de la Force conjointe réaffirme l'attachement de la Force conjointe à l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Il prend en compte les décisions antérieures issues du Processus de Nouakchott, la Stratégie de l'Union africaine pour le Sahel, et le Comité d'état-major opérationnel conjoint qui regroupe l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

Enfin, je puis assurer le Conseil que les opérations de la Force conjointe seront respectueuses du genre; elles seront respectueuses des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Un dispositif civil sera déployé au sein de la Force pour veiller strictement au respect de ces normes. Pour terminer, je renouvelle l'engagement des chefs d'État du G5 Sahel en faveur de l'opérationnalisation effective et du fonctionnement efficace de la Force conjointe. À cet égard, nous apprécions énormément l'accompagnement tout aussi déterminé de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à nos côtés, et nous espérons vivement que cet indispensable soutien en matière d'appui, d'équipement et de logistique permettra à la Force conjointe d'être pleinement opérationnelle.

La séance est levée à 11 h 45.